

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 18 septembre 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 18 septembre 2012 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M. Pierre Laurencelle, maire de la municipalité des Escoumins et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Hugues Tremblay	Tadoussac
M.	Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M <sup>me</sup>	France Dubé	Les Escoumins
M <sup>me</sup>	Marilyne Émond	Portneuf-sur-Mer
M <sup>me</sup>	Micheline Anctil	Forestville
M.	Mario Tremblay	Colombier

Assistent également à cette séance :

M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Secrétaire
M.	William Lebel	Directeur général et secrétaire-trésorier
M.	David Loranger-King	Chargé de projet en gestion des matières résiduelles

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Pierre Laurencelle, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### RÉSOLUTION 2012-09-174

#### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2012;
4. Administration générale :
  - 4.1. Assurances générales – renouvellement;
  - 4.2. Vérification comptable – octroi du contrat;
  - 4.3. Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – avis de motion;
5. Aménagement du territoire :
  - 5.1. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II :
    - 5.1.1. Rapport d'activité 2011-2012 – adoption;
6. Gestion des matières résiduelles :
  - 6.1. Campagne de sensibilisation 2012 – dépôt du rapport;
  - 6.2. Utilisation du système de gestion des matières résiduelles de la MRC par Essipit – entérinement de l'entente;
  - 6.3. Présentation d'un avis de motion d'un règlement portant sur l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles;

- 6.4. Acquisition de compétence – entente concernant le camion de collecte avec la Ville de Forestville;
7. Développement économique :
  - 7.1. Entente MRC/CLD concernant le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat – autorisation;
  - 7.2. Contrat de diversification et de développement :
    - 7.2.1. Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) – acceptation du plan d'action;
8. Correspondance;
9. Gestion financière :
  - 9.1. Dépôt du rapport des déboursés;
  - 9.2. Nomination de deux membres sur le Comité de vérification des déboursés;
  - 9.3. TNO – recouvrement de taxes – mandat;
  - 9.4. Demande d'aide financière :
    - 9.4.1. Table bioalimentaire Côte-Nord – Forum bioalimentaire nord-côtier;
10. Affaires nouvelles;
  - 10.1. Ministère des Transports du Québec – demande de rencontre;
  - 10.2. Comité de sécurité de la route 385 – information;
11. Période de questions;
12. Fermeture de la séance;

QUE le point 10. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### RÉSOLUTION 2012-09-175

#### ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2012***

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2012 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes du secrétaire-trésorier;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

#### RÉSOLUTION 2012-09-176

#### ***Renouvellement de la police d'assurance municipale 2012-2013 avec la MMQ***

ATTENDU QUE la MRC est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU QUE la MRC a reçu les documents relatifs au renouvellement d'assurance pour la prochaine année;

ATTENDU QUE la prime d'assurance a subi une augmentation de 90 \$ par rapport à l'année précédente, attribuable à la modification de certaines clauses;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la proposition de renouvellement d'assurance municipale déposée par la MMQ en date du 16 août 2012, couvrant la période du 15 octobre 2012 au 15 octobre 2013, au montant de 35 349 \$ incluant les taxes.

**Vérification comptable – octroi du contrat**

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de six (6) firmes spécialisées dans la vérification des états financiers pour effectuer celle de la MRC et du TNO du Lac-au-Brochet;

ATTENDU QUE la MRC a reçu des soumissions de la part de quatre (4) firmes comptables selon les deux options demandées, soit trois (3) ans et cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord, après analyse des soumissions, retient les services de M<sup>me</sup> Élise Guignard, comptable agréée, ayant sa place d'affaires au 153, rue Principale à Sacré-Cœur, au montant de 66 800 \$ (incluant les taxes) pour l'option de cinq (5) ans couvrant les exercices financiers 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016;

QUE le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution constituent le contrat;

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**AVIS DE MOTION**

Je soussignée, Micheline Anctil, conseillère de comté, donne avis par les présentes qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Donné à Les Escoumins, le 18 septembre 2012.

\_\_\_\_\_  
Micheline Anctil  
Conseillère de comté

**PMVRMF Volet II – rapport d'activité 2011-2012**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a délégué à la CRÉ Côte-Nord la gestion de l'enveloppe régionale du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II;

ATTENDU QUE cette entente permet à la CRÉ Côte-Nord de s'associer les MRC dans la gestion du programme;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord, en vertu d'une entente (résolution n° 2011-06-126), a accepté d'assumer au nom de la CRÉ les pouvoirs et responsabilités concernant les projets découlant du programme;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 5.20 de cette entente, la MRC doit déposer à la CRÉ un rapport annuel d'activité par projet;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, appuyé par le conseiller de comté, M. Mario Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord adopte, par les présentes, le rapport annuel d'activité 2011-2012 déposé dans le cadre de la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II, tel qu'élaboré en date du 20 août 2012.

#### RÉSOLUTION 2012-09-179

### ***Utilisation du système de gestion des matières résiduelles de la MRC par le Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit – entente de service***

CONSIDÉRANT QU'une entente de service prévaut actuellement entre le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit et la MRC de La Haute-Côte-Nord depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 relativement à la gestion des matières résiduelles, excluant les collectes des matières recyclables et des ordures ménagères;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit a fait parvenir une lettre d'intention, le 5 juin 2012, afin de démontrer son intérêt à faire partie d'une entente de gestion des matières résiduelles qui serait renouvelée selon les termes d'un partenariat, en y incluant la collecte des matières recyclables et des ordures ménagères, et qui considérerait le Conseil des Innus Essipit au même titre et conditions qu'une municipalité en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des services de collectes des matières résiduelles de l'ensemble des municipalités de La Haute-Côte-Nord (incluant Forestville et la Première Nation des Innus Essipit) permet, selon deux analyses financières différentes, une optimisation accrue du transport pour l'ensemble des agglomérations sur le territoire, une amélioration du bilan environnemental de la région ainsi qu'une économie monétaire de plus de 100 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n<sup>o</sup> 2012-06-129, adoptée par le Conseil le 19 juin 2012, mandatait le directeur général à convenir d'un projet d'entente avec le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'« Entente sur l'utilisation du système de gestion des matières résiduelles de la MRC par Essipit (période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013) » a été développé en partenariat entre le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit et le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit a confirmé que le projet d'entente est conforme avec les attentes énoncées dans leur lettre d'intention du 5 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine le projet « Entente sur l'utilisation du système de gestion des matières résiduelles de la MRC par Essipit (période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013) »;

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

## AVIS DE MOTION

Je soussigné, M. Francis Bouchard, conseiller de comté, donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement n° 102-2005 déclarant la compétence de la MRC de La Haute-Côte-Nord quant à la gestion des matières résiduelles.

Donné aux Escoumins le 18 septembre 2012.

---

Francis Bouchard  
Conseiller de comté

### RÉSOLUTION 2012-09-180

#### ***Entente entre la MRC et la ville de Forestville concernant le camion de collecte des ordures ménagères***

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord a adopté le 19 juin 2012 la résolution 2012-06-126 qui stipulait que la MRC de La Haute-Côte-Nord annonçait son intention de déclarer sa compétence à l'égard de la Ville de Forestville en exerçant par règlement la compétence que lui confèrent en matière de gestion des matières résiduelles les articles 53.7 à 53.27 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et ce, en application des articles 678.0.2.2 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'une copie de cette résolution a été transmise par courrier recommandé à la Ville de Forestville ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le 27 juillet 2012, la Ville de Forestville a fait parvenir une lettre qui déterminait que la Ville loue un camion de collecte des ordures ménagères au Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) qui deviendra inutile pour la Ville de Forestville découlant du fait qu'elle perde la compétence en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.4 du Code municipal du Québec, la MRC et la Ville de Forestville disposent d'un délai de soixante (60) jours pour parvenir à une entente établissant les conditions relatives au transfert à la MRC de La Haute-Côte-Nord du camion identifié dans la lettre du 27 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue entre le Conseil de la MRC et la Ville de Forestville pour la disposition du camion de collecte de matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil entérine les termes de l'entente de principe intervenue entre la MRC et la Ville de Forestville à l'égard de la disposition du camion de collecte des ordures ménagères;

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2012-09-181

***Entente MRC/CLD concernant le développement local  
et le soutien à l'entrepreneuriat – 2012-2014***

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre le Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et la MRC de La Haute-Côte-Nord concernant son rôle et ses responsabilités en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de cette entente, le CLD de La Haute-Côte-Nord a été désigné par la MRC pour remplir les mandats décrits à l'article 90 de la Loi sur le MDEIE et ce, sur le territoire de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Mario Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte les termes de l'entente à intervenir avec le CLD de La Haute-Côte-Nord concernant le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat 2012-2014 tel que soumis;

QUE M. Pierre Laurencelle, préfet, et M. William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et en son nom, cette entente, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, la signature de ses représentants et approuvant toute modification apportée aux ententes, comme susdit.

RÉSOLUTION 2012-09-182

***Contrat de diversification et de développement économique –  
bilan 2011-2012 et plan d'action 2012-2013***

ATTENDU QU'en mai 2007, la ministre des Affaires municipales et des Régions signait avec la MRC de La Haute-Côte-Nord un Contrat de diversification et de développement économique;

ATTENDU QUE dans le cadre du budget 2008-2009, le Fonds de soutien aux territoires en difficulté a été reconduit et que le Volet I de cette mesure permet de prolonger de trois ans le financement accordé pour les contrats de diversification et développement conclu avec les MRC, dont celui de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE ce prolongement a été consenti pour permettre la mise à jour des plans de diversification et de développement afin d'identifier les actions envisagées pour soutenir, en priorité, le développement des municipalités dévitalisées;

ATTENDU QUE la MRC doit, pour obtenir l'aide financière, déposer un plan d'action exposant une programmation détaillée faisant état des travaux et des dépenses prévus au cours de l'année financière en plus de dresser un bilan des actions posées pour l'année précédente;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil adopte, par la présente, le document intitulé « Contrat de diversification et de développement – bilan 2011-2012 et plan d'action 2012-2013 »;

QUE le Conseil demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de lui verser la somme de 217 500 \$ pour l'exercice 2012-2013 dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté.

## CORRESPONDANCE

### INFORMATION GÉNÉRALE

#### 1. **MRC de Robert-Cliche**

*Appui à la résolution CM-2012-06-12-102 de la MRC d'Avignon au sujet des frais exigibles pour la fourniture des rôles d'évaluation aux commissions scolaires.*

**Note** : La MRC de La Haute-Côte-Nord a déjà appuyé la MRC d'Avignon par la résolution 2012-08-168.

### DEMANDES D'APPUI

#### 2. **MRC de Pontiac**

*Il sollicite l'appui de la MRC à l'effet de demander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de rétablir un programme d'aide pour les utilisateurs des chemins sur les terres du domaine de l'État autres que l'industrie forestière.*

#### 3. **MRC des Maskoutains**

*Copie conforme d'une résolution par laquelle la MRC prend fermement position pour s'opposer au développement de l'industrie gazière basée sur l'exploitation des shales gazifières sur son territoire.*

#### RÉSOLUTION 2012-09-183

### ***Programme d'aide pour les utilisateurs des chemins sur les terres du domaine de l'État autres que l'industrie forestière – appui à la MRC de Pontiac***

CONSIDÉRANT la résolution n° CM-2012-08-16 adoptée par la MRC de Pontiac à l'effet de demander au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de rétablir un programme d'aide pour les utilisateurs des chemins sur les terres du domaine de l'État autres que l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Mario Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe la ministre des Ressources naturelles qu'il appuie la résolution n° CM-2012-08-16 adoptée par la MRC de Pontiac pour les motifs évoqués dans ladite résolution;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la MRC de Pontiac.

#### RÉSOLUTION 2012-09-184

### ***Rapport des déboursés effectués – approbation***

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

### RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N <sup>o</sup> chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
6366	Collecte des matières recyclables juillet 2012	71 950,70 \$
6367	Transport des matières recyclables juillet 2012	11 233,92 \$
6368	Surveillance déchetterie Bergeronnes + cellulaire (du 4 au 26 août 2012)	710,00 \$
6369	Compte de dépenses 6091	93,26 \$
6370	Compte de dépenses 6144	60,89 \$
6371	Compte de dépenses 6145	71,44 \$
6372	Résolution 2012-08-170	250,00 \$
6373	Annulé	0,00 \$
6374	Résolution 2012-08-171	300,00 \$
6375	Résolution 2012-08-172	500,00 \$
6376	Réclamation 3707	578,45 \$
6377	Réclamation 3708	424,69 \$
6378	Réclamation 3710	216,64 \$
6379	Réclamation 3711	216,64 \$
6380	Réclamation 3704	337,77 \$
6381	Réclamation 3703	1 930,95 \$
6382	Réclamation 3705	365,33 \$
6383	Réclamation 3701	437,41 \$
6384	Annulé	0,00 \$
6385	Réclamation 3700	380,17 \$
6386	Réclamation 3706	166,71 \$
6387	Comptes de dépenses 6146 et 6147	239,95 \$
6388	Compte de dépenses 6141	246,76 \$
6389	PMVRMF Volet II - dossier 097-950-1115 - paiement des travaux	109 666,00 \$
6390	Pacte rural - dossier 2009-002 - 1er versement	14 621,00 \$
6391	CLD - financement de base 2012-2013 - 2e versement	331 778,00 \$
6392	Compte de dépenses 6062	221,91 \$
6393	Réclamation 3709	98,58 \$
6394	Compte de dépenses 6135	192,44 \$
6395	Compte de dépenses 6092	176,41 \$
6396	Compte de dépenses 6150	59,85 \$
6397	Compte de dépenses 6148	54,52 \$
6398	Réer Fondation août 2012	1 030,75 \$
6399	Cotisations syndicales août 2012	608,60 \$
6400	RREMO août 2012	8 512,59 \$
6401	Entretien ménager centre administratif - 9e versement	3 322,78 \$
6402	Alimentation Tremblay Laurencelle (eau, lait, café, traiteur, etc.)	228,78 \$
6403	Résolution 2012-06-127	301 364,11 \$
6404	Messagerie Dicom juillet 2012	44,15 \$
6405	GAFTHCN - TPI - travaux lot 4 Colombier	681,02 \$
6406	L'immobilière - honoraires professionnels éval. Foncière juillet, août et septembre 2012	18 683,40 \$
6407	Journal Haute-Côte-Nord (avis publics)	977,34 \$
6408	D.A.S. provinciales août 2012	19 803,14 \$
6409	D.A.S. fédérales août 2012	8 487,58 \$
6410	Annulé	0,00 \$
6411	Contrat diversification et développement - agent dév. social 2012	5 000,00 \$
6412	Programme PAD - dossier P-0961391	2 512,20 \$
6413	Camil MotoSports (location VTT)	159,50 \$
6414	Atelier Éco-Art (porte-clés ADGMRCQ)	965,79 \$
6415	Les chalets au bord de la mer (sculptures ADGMRCQ)	574,88 \$
6416	Équipements GMM (entente photocopieurs)	345,15 \$
6417	Rénovations JM BR inc. (matériel, fournitures et équipement)	72,58 \$
6418	Services Info-Comm - soutien technique septembre 2012	302,96 \$
6419	Compte de dépenses 6154	207,04 \$
6420	Compte de dépenses 6093	144,12 \$
6421	Compte de dépenses 6152	162,02 \$
6422	Compte de dépenses 6153	68,88 \$
6423	Compte de dépenses 6151	54,52 \$
6424	Mutations	105,00 \$
6425	Assurance collective septembre 2012	4 346,13 \$



N <sup>o</sup> chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
6426	Exploitation du centre de transbordement PSM août 2012	7 768,50 \$
6427	Compte de dépenses 6063	627,14 \$
6428	Compte de dépenses 5916	140,98 \$
6429	Receveur général du Canada (visite CDMM colloque ADGMRCQ)	217,81 \$
6430	Transport Imbeault (transport autobus colloque ADGMRCQ)	254,09 \$
6431	MC Morin (animation soirée Table du patrimoine)	70,00 \$
6432	Pacte rural - dossier 2011-024 - dernier versement	3 970,00 \$
6433	Compte de dépenses 6134	421,14 \$
6434	Compte de dépenses 6160	99,96 \$
6435	Compte de dépenses 6094	223,56 \$
6436	Compte de dépenses 6156	143,06 \$
6437	Compte de dépenses 6155	18,00 \$
6438	Compte de dépenses 6158	100,60 \$
6439	Alimentation Tremblay Laurencelle (eau, lait, café, traiteur, etc.)	40,11 \$
6440	Cellulaires	164,43 \$
6441	Municipalité des Bergeronnes (inscription F. Bouchard)	185,00 \$
6442	Cordonnerie Haute-Côte-Nord (réparation sacs rideaux autoportants)	450,00 \$
6443	Corporate Express (fournitures et matériel)	656,14 \$
6444	Journal Haute-Côte-Nord (avis publics)	375,92 \$
6445	Produits sanitaires Lépine (fournitures)	142,87 \$
6446	Entretien système ventilation, climatisation	399,02 \$
6447	Publications du Québec (publications)	76,56 \$
6448	Rénovations JMBR inc. (matériel, fournitures et équipement)	25,13 \$
6449	Services Info-Comm - fourniture	30,47 \$
6450	SOPFEU - cotisation 2012 générale #4 et supplémentaire #3	5 335,69 \$
6451	Compte de dépenses 6157	129,30 \$
Paies et réer (du 22 août au 12 septembre 2012) :		39 982,54 \$
Visa (compte du 31 août 2012) :		8,00 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>988 401,42 \$</b>

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2012.

\_\_\_\_\_  
William Lebel,  
directeur général et secrétaire-trésorier

### RÉSOLUTION 2012-09-185

#### **Comité de vérification des déboursés**

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes représentant les municipalités de Sacré-Cœur et Colombier soient désignées à titre de membres formant le Comité de vérification des déboursés pour les trois prochaines séances en remplacement des représentants des municipalités des Bergeronnes et Tadoussac dont le mandat prend fin avec la présente séance;

QUE tout autre membre du Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord présent à la séance agisse à titre de substitut en cas d'absence de l'un ou de l'autre des deux membres.

RÉSOLUTION 2012-09-186

**TNO – recouvrement des arrérages de taxes**

ATTENDU QUE certains propriétaires fonciers n'ont pas acquitté les taxes foncières générales sur le Territoire Non Organisé Lac-au-Brochet pour les exercices financiers 2009, 2010, 2011 et 2012;

ATTENDU QU'il est du devoir du Conseil de prendre toutes les dispositions pour percevoir ces taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord, dans l'éventualité où les propriétaires ci-dessous listés n'aient pas acquitté leurs taxes dans les dix (10) jours suivant la réception d'un avis les sommant de le faire, autorise le secrétaire-trésorier à prendre les procédures par l'entremise d'une firme spécialisée dans le recouvrement de ces taxes;

QUE les comptes visés par la présente résolution soient les suivants :

Matricule	2012	2011	2010	2009	Intérêts	Total
1133327000	93,18	91,65	83,02	0,82	26,02	294,69
4167230000	119,04	117,08	5,46		11,38	252,96
4378079050	34,01	33,45	0,08		3,04	70,58
5826362050	13,6	13,38	0,07		1,22	28,27
7750939500	77,55	76,27	0,2		6,93	160,95
9111729000	194,53	191,33	2,45		17,71	406,02
636317000	19,04	18,73	-0,41		1,69	39,05
4217095010	147,6	255,46			23,1	426,16
5469832519	369,35	254,94				624,29
7119346050	119,04	201,91			14,32	335,27
7859685030	40,81	40,14			3,63	84,58
8000311040	23,81	23,41			2,12	49,34
8451621000	23,81	44,62			4,03	72,46
3918912060	116,32	60,55				176,87

RÉSOLUTION 2012-09-187

**Table bioalimentaire Côte-Nord – forum 2012**

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de participer financièrement au Forum bioalimentaire Côte-Nord 2012, qui se tiendra à Sept-Iles les 6, 7 et 8 novembre prochain, par l'achat d'un plan de visibilité dans la catégorie « Plan Culture » au montant de 600 \$.

RÉSOLUTION 2012-09-188

**Absence de travaux routiers sur le réseau routier haute-nordcôtier – demande de rencontre avec le ministère des Transports du Québec**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a demandé, par voie de résolution (2012-03-062), une rencontre avec M. Michel Bérubé, directeur régional du ministère des Transports, dans les meilleurs délais pour discuter des projets d'investissement sur La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE M. Bérubé n'a pas donné suite à la demande de rencontre;

CONSIDÉRANT l'absence de réalisation de projets sur les routes 172 et 138 durant la période estivale 2012;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord exprime sa déception de n'avoir reçu aucune suite à la demande de rencontre formulée en mars 2012;

QUE le Conseil de la MRC réitère sa demande de rencontrer M. Michel Bérubé, directeur régional du ministère des Transports, afin d'obtenir des informations et explications sur les planifications de travaux routiers en Haute-Côte-Nord;

QUE cette résolution soit également transmise à M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque.

### ***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ***

Je soussigné, William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2012.

---

William Lebel,  
directeur général et secrétaire-trésorier

### **RÉSOLUTION 2012-09-189**

#### ***Fermeture***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Mario Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 14 h 00.

PAR LES PRÉSENTES, JE, PIERRE LAURENCELLE, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Pierre Laurencelle  
Préfet

---

William Lebel  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier